

## APPEL A CANDIDATURES / MISE AU CONCOURS

### Ecole doctorale suisse romande en Etudes Genre (Oct. 2008 – Sept. 2011)

#### « *Pratiques et perspectives de genre : les paradoxes de l'égalité* »

L'Ecole doctorale romande est l'une des quatre sous-écoles de l'Ecole doctorale suisse en Etudes Genre qui fait elle-même partie du projet de coopération « Etudes Genre en Suisse » soutenu par la Conférence Universitaire Suisse (CUS). Le programme de formation de l'Ecole romande est financé par le Fonds national suisse (FNS) pour la période 2008-2011 dans le cadre de ses programmes doctoraux ProDoc. L'Ecole doctorale romande réunit quatre institutions : les universités de Lausanne, Neuchâtel, Genève et l'Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement (IHEID). Le siège de l'Ecole est rattaché au Centre en Etudes Genre LIEGE de l'Université de Lausanne, de même que sa directrice et sa coordinatrice (poste à pourvoir).

L'esprit de l'Ecole doctorale romande est résolument transdisciplinaire. Le programme de formation est conçu de manière à aider les doctorant-e-s à consolider et développer les bases communes d'une analyse transversale en termes de genre, quelle que soit la spécificité de leur domaine de recherche ou leur discipline de rattachement à partir d'une problématique commune : les *pratiques et les perspectives de genre*. Cette problématique définit une ligne de recherche directrice : les *nouveaux paradoxes de l'égalité*, autrement dit les mutations récentes, entre subversion et consolidation, dans les rapports de genre après quarante ans de recherche et de militantisme féministe. L'analyse critique des changements dans les pratiques et les représentations sociales, mais aussi, au niveau théorique, des nouvelles perspectives en sciences humaines et sociales sera abordée à partir de quatre axes thématiques : 1) Intersectionnalité des catégories de sexe, race, classe ; 2) Migrations, mobilité, circulation ; 3) Travail, emploi, chômage ; 4) Corps, sexualités et procréation.

La structure pédagogique de l'Ecole doctorale romande met l'accent sur des questions d'épistémologie, de méthode, de *research design* et sur le travail de questionnement et de mise en œuvre des concepts et des outils méthodologiques traditionnels en sciences humaines et sociales. L'offre de formation prendra trois formes : des séminaires méthodologiques, des séminaires thématiques ainsi que des ateliers d'artisanat intellectuel (*soft skills*), qui seront organisés autour des travaux des doctorant-e-s. La fréquence de ces séminaires et ateliers sera de 1 à 3 jours tous les 3 mois. La participation à toutes les sessions de formation est requise. L'objectif principal de l'Ecole doctorale est de contribuer à systématiser les acquis théoriques et méthodologiques, à produire des savoirs et transmettre des savoir-faire en formant des doctorant-e-s de haut niveau, capables de traduire les innovations scientifiques des Etudes Genre dans les disciplines qui sont les leurs et d'infléchir ainsi les paradigmes disciplinaires des sciences humaines et sociales.

Les programmes doctoraux ProDoc FNS visent à encourager la relève académique en facilitant la réalisation de la thèse en trois ans. Des salaires pour candidat-e-s au doctorat (CanDoc) sont prévus à cet effet (voir point 2 infra). La sélection des participant-e-s au programme de formation de l'Ecole doctorale romande et l'attribution des salaires CanDoc se font sur la base d'un concours national et international. Tout-e doctorant-e venant d'un autre pays peut donc postuler pour participer à l'Ecole

doctorale romande. Concrètement, cela veut dire que pour participer au programme de formation de l'Ecole, les candidat·e·s n'ont pas besoin d'être inscrit·e·s dans une université suisse. L'Ecole ne rembourse pas les déplacements de l'étranger, mais elle subventionne tous les déplacements internes à la Suisse (en plus de l'hôtel et des repas) liés aux sessions de formation. Par contre, les salaires CanDoc ne seront accessibles qu'à celles et ceux qui s'inscrivent en thèse dans une université suisse (en co-tutelle ou non). La co-tutelle n'a pas besoin d'être en vigueur au moment de l'envoi des dossiers de candidatures (délai 20 juin 2008), mais ce doit être le cas au 1er octobre 2008. Il est donc recommandé aux personnes affiliées à une institution hors de suisse et intéressées à postuler pour un salaire CanDoc de se renseigner dès maintenant sur les accords existants ou les autres modalités possibles de co-tutelle entre leurs institutions de rattachement et les universités suisses, ainsi que sur les démarches à entreprendre.

## **1. Procédure de postulation au programme de formation de l'Ecole doctorale**

Les candidat·e·s seront sélectionné·e·s sur dossier à partir des critères exposés ci-après.

### **1.1. Dossiers de candidatures**

Les dossiers de candidature seront composés comme suit :

- Un *Curriculum Vitae* de la/du doctorant·e. Le CV comprendra notamment des informations détaillées sur la dimension genre des formations suivies et/ou du parcours professionnel des postulant·e·s. Il mentionnera également le nom de la directrice ou du directeur de thèse ou, le cas échéant, le nom de la directrice ou du directeur du mémoire effectué dans le cadre du dernier diplôme obtenu ;
- Un *projet de thèse* qui ne dépassera pas, impérativement, 4 pages (Times, 12, interligne simple). Ce document doit comprendre : la problématique et l'ancrage théorique du projet de thèse ; la recherche empirique envisagée ; et cinq références bibliographiques qui paraissent les plus significatives aux postulant·e·s ;
- Une *lettre de motivation* (voir aussi point 2.2. infra).

### **1.2. Critères de sélection des candidat·e·s**

- Adéquation du projet de thèse avec l'un ou plusieurs des quatre axes thématiques de l'Ecole doctorale ;
- Excellence scientifique du dossier et maîtrise démontrée de la perspective genre ;
- Motivation de la/du candidat·e, qui s'engage notamment à participer à toutes les sessions du programme de formation ;
- Compréhension de l'anglais.

### **1.3. Dépôt des dossiers de candidature**

Un exemplaire du dossier de candidature doit être envoyé par courrier postal et par courrier électronique **jusqu'au 20 juin** (compris) aux deux adresses suivantes :

- Centre en Etudes Genre LIEGE/ ISCM/ Bâtiment Anthropole/ CH-1015 Lausanne
- Centre en Etudes Genre LIEGE : info-liege@unil.ch (Sujet : Ecole doctorale)

### **1.4. Calendrier**

1er mai - 20 juin 2008 : mise au concours pour le programme de formation de l'Ecole doctorale

Fin juin 2008 : sélection des dossiers par le comité scientifique

Début juillet 2008 : réponses

1er octobre 2008: début de l'Ecole doctorale

## 2. Conditions d'octroi des salaires CanDoc FNS de l'Ecole doctorale romande

Des salaires directement octroyés dans les modules de recherche ProDoc, de préférence à plein temps et d'une durée de trois ans, sont prévus pour un maximum de dix (10) personnes dans le cadre de l'Ecole doctorale romande. Ces salaires lient les récipiendaires à un contrat de travail en tant que doctorant·e FNS. Le montant de ces salaires est fixé selon le barème du FNS<sup>1</sup>.

### 2.1. Critères de sélection des candidat·e·s aux salaires CanDoc FNS

Les salaires seront prioritairement attribués aux projets qui remplissent les conditions suivantes :

- Participation au programme de formation de l'Ecole doctorale (voir point 1 supra) ;
- Projet de thèse le plus en adéquation avec l'un ou plusieurs des quatre axes thématiques de l'Ecole doctorale ;
- Ces salaires sont attribués pour 3 ans. Il est donc attendu des candidat·e·s qu'elles/ils réalisent leur projet de thèse en 3 ans à partir du début du contrat de travail ;
- Les salaires sont demandés dans le cadre de projets ou Modules de recherche qui seront soumis au FNS pour le 1er octobre 2008 (durée des salaires CanDoc : de mars 2009 à février 2012). Ces modules peuvent être élaborés autour de projets de thèse des candidat·e·s au doctorat salariés. Si tel est le cas, les candidat·e·s concerné·e·s seront sollicité·e·s durant la période d'élaboration des modules de recherche, c'est-à-dire de début juillet à fin septembre 2008. Elles/ils doivent donc être joignables au moins par courrier électronique durant ces trois mois.

### 2.2. Calendrier

30 avril-20 juin 2008 : les personnes qui souhaitent postuler à un salaire CanDoc sont priées de l'indiquer clairement dans la lettre de motivation qui accompagne leur dossier de candidature au programme de formation de l'Ecole doctorale (voir point 1 supra).

Début juillet : réponse aux personnes retenues pour *postuler* à un salaire CanDoc sous condition d'acceptation au programme de formation de l'Ecole doctorale.

Début juillet à fin septembre 2008 : élaboration des Modules de recherche à laquelle il peut être demandé aux postulant·e·s à un salaire CanDoc de participer.

**Coordinatrice intérimaire** (à contacter pour toute demande d'information complémentaire) : Sandra Walter (Sandra.Walter@unil.ch)

**Directrice de l'Ecole doctorale** : Cynthia Kraus\* (Université de Lausanne)

**Responsables du programme** : Patricia Roux\* (Université de Lausanne), Janine Dahinden\* (Université de Neuchâtel), Margaret Maruani\* (Université de Genève), Fenneke Reysoo\* (IHEID).

**Personnes impliquées dans le programme** :

- Emmanuelle Lada, Françoise Messant (Université de Lausanne)
- Christian Ghasarian, Ellen Hertz, Anne Lavanchy, Marylène Lieber, Etienne Piguet, Christian Suter (Université de Neuchâtel)
- Lorena Parini, Christian Schiess (Université de Genève)
- Christine Verschuur (IHEID)

\* membres du comité scientifique

<sup>1</sup> Informations relatives aux « Salaires des doctorants » disponibles sur le site du FNS : [http://www.snf.ch/f/encouragement/personnes/mhv/seiten/xc\\_formulaires.aspx](http://www.snf.ch/f/encouragement/personnes/mhv/seiten/xc_formulaires.aspx).